

BULLETIN MUNICIPAL

de Saint –Rabier



Peinture réalisée en 2014, lieu de convivialité et d'échanges

Année 2014

Le mot du Maire, Jean-Claude GUARISE

Cette année a été très particulière pour Saint-Rabier avec une nouvelle équipe municipale composée de personnes de sensibilités différentes liées par une même motivation qui s'est présentée à vos suffrages, a été élue et m'a désigné comme animateur pour insuffler un élan novateur.

Cette nouvelle équipe a montré depuis le 7 avril sa détermination à travailler ensemble et au service de tous et de toutes, se répartissant les domaines d'intervention en fonction de leur compétences et centres d'intérêts.

Ces premiers mois de notre mission ont été passionnants et chacun a pris sa place dans une nouvelle organisation qui se veut efficace, moderne et participative dans l'écoute et le respect des uns et des autres. Un des challenges de notre équipe reste le lien social et notre investissement est et restera total, objectif et ouvert à chaque habitant de notre commune.

Saint-Rabier a des atouts importants à faire valoir qui méritent d'être en permanence mis en avant, comme par exemple le regroupement pédagogique intercommunal avec La Bachellerie qui fonctionne très bien avec 3 classes dans l'Ecole de la commune. Les travaux de l'école pour mettre le restaurant scolaire aux normes et construire une salle d'activités, commencés en juillet 2014, se sont étendus sur 2015 et donnent à notre école une autre dimension sans compter le bien-être des équipes enseignante, communale et des élèves.

L'été fut beau et animé par un nouveau comité des Fêtes qui organisa de nombreuses festivités, il y eut aussi un gala de danse, une journée pleine nature, la journée consacrée au livre, un bel hommage à l'Abbé Lapouge, et les commémorations du centenaire de la guerre de 14/18 avec des enfants de l'école...

Un magazine d'informations municipales a été créé et l'équipe a le plaisir tous les deux mois de vous l'apporter, n'hésitez pas à nous envoyer des articles, des commentaires et des remarques !

Nous avons aussi mis à votre disposition le site de la commune qui la met ainsi à portée du monde entier et permet à toute personne qui pratique internet d'avoir les dernières nouvelles et de tout connaître sur Saint-Rabier y compris les artisans, les lieux d'hébergements, des infos pratiques etc.... www.saint-rabier.fr

Ce bulletin municipal sera mis en ligne sur le site ; les personnes qui n'ont pas internet pourront en demander un exemplaire papier à la Mairie.

Chers concitoyennes et concitoyens, nos projets pour 2015 sont très nombreux et nous comptons sur vous tous qui par votre soutien et votre implication à nos côtés décuplent chaque jour notre envie d'œuvrer pour vous et notre belle commune.

Jean-Claude Guarise

Table des matières

Le mot du Maire	page	2
Les séances du Conseil Municipal en 2014	page	5
Le budget 2014	page	21
Les élections municipales et européennes	page	23
La démographie : recensement, mariages, naissances et décès	page	30
Le village	page	31
Numéros d'urgence	page	32
Tourisme et commerces	page	33
Associations	page	35
Conclusion	page	36



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2014

Séance du 24 janvier 2014



Présents : Messieurs DELPY Claude – LACHAUD Gérard – LACHAUD Alain – LEONARD Jean-Jacques – GEOFFROY Didier - GUARISE Jean-Claude - HYVOZ Denis –
Mesdames GAILLARD Bernadette - CAPITAINE Jeannette – CHASTRUSSE Annie – CHEVAL Martine – LACHAUD Danie

Excusés : GIRARDIN Bernard

Absents : GAILLARD Bernard – SAURET Arlette

Secrétaire de séance : Bernadette Gaillard

Le Conseil Municipal accepte de confier à l'ATD la publication de l'avis d'appel public à la Commune, la mise en ligne du document de consultation des Entreprises et la transmission des offres électroniques du marché.

1. Plaque commémorative du 19/3

Le Conseil Municipal décide d'apposer une plaque au monument aux morts pour la commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie le 19/3/1962.

2. Inauguration le 15 février à 15h

Inauguration du parking derrière le 704, de la station d'épuration et remise de médaille à Jeannette Capitaine et Alain Lachaud.

3. Demande de subvention du collège Jules Ferry à Terrason

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 euros au collège pour un voyage à Bath en Angleterre.

4. Intervenant Judo

Le Conseil Municipal donne son accord pour financer les interventions d'un moniteur judo pour les TAP.

Séance du 14 mars 2014



Présents : Messieurs DELPY Claude – LACHAUD Gérard – GIRARDIN Bernard – LEONARD Jean-Jacques – GUARISE Jean-Claude - HYVOZ Denis – LACHAUD Alain

Mesdames GAILLARD Bernadette - CAPITAINE Jeannette –CHEVAL Martine – LACHAUD Danie

Excusés : CHASTRUSSE Annie qui donne pouvoir à Claude Delpy – GEOFFROY Didier qui donne pouvoir à Gérard Lachaud

Absents : GAILLARD Bernard – SAURET Arlette

Secrétaire de séance : Bernadette Gaillard

1. Examens des comptes administratifs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs ainsi que les budgets de l'assainissement, du Multiple rural et du transport scolaire.

2. Etablissement du bureau de vote pour les scrutins des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

3. Projet de restructuration du restaurant scolaire

Suite ouverture des plis en commission du 4 mars 2014.

Montant établi par l'architecte qui a validé les propositions des entreprises : **328505,51 euros** .

Le Conseil Municipal donne pouvoir à la Commission des travaux qui va se réunir très prochainement, le jeudi 20 mars à 14h30.

4. Convention Assistance technique du Satèse

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention d'assistance technique de la Satèse.



Séance du 6 avril 2014

Présents : Messieurs DELPY Claude – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – CHEVAL Jean-Claude — GAILLARD Daniel – GUARISE Jean-Claude – HYVOZ Denis – URBAIN Alain
Mesdames BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine – CHATEAURET Mathilde CHEVAL Martine – DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse -

Excusés : 0

Absents : 0

Présidente de séance : Marie-Thérèse MIRA
Secrétaire de séance : Danie LACHAUD
Asseseurs de séance : Paul AUMETTRE et Mathilde CHATEAURET

Election du Maire

Candidat : **Jean-Claude GUARISE**
Nombre de bulletins dans l'urne = **15**
Nombre de voix : Jean-Claude GUARISE = **12**
Nombre de bulletins blancs = **3**
Nombre de bulletins nuls = 0

Nombre d'adjoints à élire : 4

1^{er} adjoint :

Candidat : **Daniel GAILLARD**
Nombre de bulletins = **15**
Nombre de voix : Daniel GAILLARD = **12**
Nombre de bulletins blancs = **2**
Nombre de bulletins nuls = **1**

2^{ème} adjoint :

Candidat : **Martine CHEVAL et Christine BOISSEAUX**
Nombre de bulletins = **15**
Nombre de voix : Martine CHEVAL = **12**
Christine BOISSEAUX = **3**
Nombre de bulletins blancs = **0**
Nombre de bulletins nuls = **0**

3^{ème} adjoint :

Candidat : Jean-Claude CHEVAL et Paul AUMETTRE
Nombre de bulletins = **15**
Nombre de voix : Jean-Claude CHEVAL = **12**
Paul AUMETTRE = **3**
Nombre de bulletins blancs = **0**
Nombre de bulletins nuls = **0**

4^{ème} adjoint :

Candidat : Denis HYVOZ et Edmond DELPY
Nombre de bulletins = **15**
Nombre de voix : Denis HYVOZ = **12**
Edmond DELPY = **3**
Nombre de bulletins blancs = **0**
Nombre de bulletins nuls = **0**

Election des Conseillers Communautaires

Jean-Claude GUARISE, Maire
Daniel GAILLARD, 1^{er} adjoint



Séance du 15 avril 2014

Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine – CHATEAURET Mathilde– DOLLE Brigitte - - MIRA Marie-Thérèse -

Excusée : LACHAUD Danie

Absents : 0

Mot d'accueil du Maire

1. Désignation des commissions et délégués

Voir tableau ci-joint

2. Travaux de l'école

- Les travaux ont pris un peu de retard, ils devraient commencer la semaine prochaine, soit le 5/7 après la sortie des écoles. ; ils devraient être terminés en février 2015.
- Coût des travaux : 400 000 € environ subventionnés à 50%.
- Le Conseil Municipal valide le choix des entreprises retenues.

3. Indemnités des élus

Le Maire propose d'appliquer le barème en vigueur depuis le 1/7/2010. Sujet à débattre et la décision à débattre et à entériner à la prochaine réunion du budget.

4. Rénovation du mur du cimetière

Demander un devis par un artisan de St Rabier et créer un escalier dans le milieu du cimetière ou une pente douce pour passer d'un cimetière à l'autre.

5. Projet aménagement d'une aire de jeu

Evaluer la surface, les types de jeux. Faire 2 ou 3 projets et faire faire une étude par l'ATD.

6. Redevance d'occupation ERDF

Le Conseil Municipal adopte la proposition qui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public et demande au Maire de procéder aux formalités nécessaires pour le recouvrement de cette somme.

7. Convention pour mise à disposition d'une borne à textiles

Décision à prendre au prochain Conseil.

8. Benne des encombrants

Le SIRTOM ne prenant plus en charge le coût de la benne (800€ par trimestre), Monsieur le Maire va négocier avec M. Jean Bousquet pour la prise en charge d'une partie du coût.

9. Nomination du délégué Défense : Paul AUMETTRE

10. Nomination du délégué Sécurité Routière : Marie-Thérèse MIRA

11. Délégations au Maire

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer es reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer les compétences précitées à Monsieur Jean-Claude GUARISE, Maire de Saint Rabier.

12. Permanences et ouverture de la Mairie le samedi

Permanences de 10h 30 à 12h le samedi assurées par le Maire et ses adjoints.

13. Compte-rendu de la réunion avec le corps enseignant

- Travaux d'urgence à réaliser.
- Organisation de la cantine dans la salle des Fêtes à la rentrée de septembre.
- Travail sur les menus et les achats ; les élèves pourront travailler sur les menus et donner leur avis.
- Nouvelle réunion en juin pour les TAP.
- Activité Basket à la rentrée de printemps (vérification par l'APAVE des paniers ou utilisation de paniers amovibles).

14. Changement du plan cadastral

Le Conseil Municipal valide le changement des housses plastifiées et des documents intérieurs.

15. Outils pour le cantonnier

Le Conseil Municipal valide l'achat d'une perceuse, d'une tronçonneuse électrique ainsi que d'une caisse à outils : devis = **2130€**.



Séance du 30 avril 2014

Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAU Christine – CHATEAURET Mathilde– DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusée : 0 **Absents** : 0

1. Plantation du Mai fixée au 31/5/2014

2. Candidatures pour la commission des appels d'offre en tant que suppléants

Ont été élus à l'unanimité :

Mathieu CHEDEVILLE
Danie LACHAUD
Marie-Thérèse MIRA

3. Versement des subventions aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations, dans le cadre du budget 2014 :

- Comité des Fêtes Ripériennes	2 500.00 €
- Amicale Laïque St Rabier	600.00 €
- Société. Communale Chasse	500.00 €
- Prévention routière	25.00 €
- Ligue nationale/le cancer	100.00 €
- Fopac	60.00 €
- Mutuelle du Trésor	30.00 €
- Pact Arim Dgne	25.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	50.00 €
- Pompiers de Thenon	50.00 €
- Secours Populaire	200.00 €
- Croix Rouge française	50.00 €
- Myopathe Dgne	70.00 €
- A.F.M	80.00 €
- Comité Départl du tourisme Dgne	120.00 €
- Le Livre en Tête	2 000.00 €
- Resto du Cœur	350.00 €
- Coopérative Scolaire ST RABIER	600.00 €
- Club Spéléo du Cern	200.00 €
- FNACA	40.00 €
- La Boîte à Malice	300.00 €
- Club de Danse	150.00 €
- Model Club 24	150.00 €
- Terrassonnais EWANEWS	200.00 €
- Divers	200.00 €

4. Honoraires d'architecte pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue des études d'avant-projet, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est passé de 260 000 euros HT à 336 500 euros HT, suite à la modification d'éléments du programme et aux nouvelles prescriptions en matière de réglementation thermique (RT 2012).

Il rappelle que, par délibération du 29 janvier 2013, le montant des honoraires de l'architecte, pour les travaux de restructuration du restaurant scolaire – Création d'une salle d'activités, avait été fixé à 26 000 € H.T soit 10 % du montant prévisionnel provisoire de 260000 €.

Vu le nouveau montant prévisionnel définitif des travaux fixé à 336 500 €/HT, il est nécessaire de revoir le montant des honoraires qui sont maintenant fixés à 33 650 €/HT (10 % de 336 500 €) et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cet avenant après en avoir donné lecture.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte le présent avenant,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cet avenant.

5. Lots n°4 et n°5 Attribution pour les travaux de l'école

Les lots 4 et 5 n'avaient pas été attribués lors de la précédente consultation et une nouvelle consultation et de négociation a été lancée. Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°4 - étanchéité / couverture : SARL Froidefond Etanchéité
- Lot n°5 - menuiseries aluminium et serrurerie : Société Demontpion
- Le Conseil Municipal entérine l'avis de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au marché de l'école.

6. Benne à encombrants

Négociation en cours avec M.Bousquet

7. Location du logement au-dessus de la bibliothèque

Etat des lieux fait avec les locataires qui quittent ce logement laissé dans un parfait état : caution à restituer ; isolation à faire dans le grenier.

8. Budget 2014

- **Le budget de l'eau et de l'assainissement** a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Section de fonctionnement : Budget équilibré à 56 580.17 €

Section d'investissement : Budget équilibré à 24 974.33 €

- **Le budget du transport scolaire** a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Section de fonctionnement : Budget équilibré à 2440.00 €

- **Le budget du multiple rural** a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Section de fonctionnement : Budget équilibré à 13 709.91 €

Section d'investissement : Budget équilibré à 12 173.38 €

- **Le budget de la Commune** a été approuvé par le Conseil Municipal et voté par 12 voix pour et 3 abstentions

Section de fonctionnement : Budget équilibré à 671 766.13 €

Section d'investissement : Budget équilibré à 721 355.15 €

9. Fixation des taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2014, sans modifications des taux tels que présentés dans l'état fiscal n°1259 COM, comme suit :

- **Taxe d'habitation : 13.32%,**
- **Taxe foncière : 15.24%,**
- **Taxe foncière (non bâti) : 77.36%,**
- **CFE : 21.91%**

10. Désignation des membres titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts directs

Décision repoussée au prochain Conseil Municipal.

11. Proposition de l'achat d'une Marianne

Le Maire propose l'achat d'une Marianne : proposition validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12. Elections européennes du 25 mai

Permanences établies.



Séance du 13 juin 2014

Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine – CHATEAURET Mathilde– DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusée : 0 **Absents** : 0

1. Installation de la borne à textiles

Réunion avec le SIRTOM. RV à prendre pour finaliser le projet.
Prévision de mettre des bornes semi-enterrées : socles à la charge de la commune.
Récupération des anciennes bornes + nouvelles bornes à installer dans les hameaux.

2. Enfouissement des lignes ERDF

Début des travaux dans le bourg en septembre 2014 et fin prévue en décembre 2014. renforcement des lignes à Rodas, Cor, Le Ferry. Enfouissement des lignes à Muguet = 200m à faire.
Lignes téléphoniques non prises en charge par le SDE à budgéter.

3. Hommage à l'Abbé Lapouge

Cérémonie à organiser le 3/8/2014 avec la pose d'une plaque sur sa maison et penser à donner son nom à un endroit du village.

4. Modalité d'organisation du festival Pleine nature le 5 juillet 2014

L'organisation est portée par l'Amicale Laïque : réunion le lundi 30 juin avec tous les bénévoles.

5. Communication

- Le 2^{ème} numéro du Nouveau Ripérien paraîtra vers le 15/7
- Le site web sera opérationnel vers le 15/7 : concepteur Clic Informatique de Saint-Rabier représenté par Frédéric Pierrot. L'architecture du site a été remise à chaque conseiller .

6. Aire de jeux

Rencontre avec M.Montpoujet, gérant de la Société Jeux Bergerac
L'aire sera réalisée sur le terrain du Prioula. Installation prévue en septembre, octobre.
Subvention demandée au Conseil Général : il faut prendre une délibération ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

7. Restaurant scolaire et salle d'activités

Les travaux doivent démarrer le 7 juillet ; fin prévue fin février 2015. Le gros-œuvre pourrait être terminé pour la rentrée scolaire. Sur le conseil de l'architecte, Mme Berger, un huissier viendra constater l'état du mur entre l'école et la propriété de M.Fabien Lingua de St Blaquat.

8. Equipement informatique Mairie pour la comptabilité

Un nouvel ordinateur va être acheté pour la secrétaire et son ordinateur actuel sera utilisé pour le cadastre. Un nouveau logiciel ODYSSEE (2000€) va être acheté être mis en place + formation de la secrétaire (2500€) . Projet adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9. Indemnités des élus

Monsieur le Maire propose d'appliquer aux élus - Maire et adjoints – l'indemnité prévue au barème en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 : pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31% et 8.25% pour les adjoints,.

Après avoir pris connaissance du barème, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 abstentions d'allouer pour le Maire 1178.48€ brut mensuels et 313.62€ brut mensuels pour les adjoints. Ces dispositions prendront effet à compter du 6 avril 2014.

10. Baptême républicain

Le Maire célébrera un baptême républicain le 15/6/2014.



Séance du 20 juin 2014

Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis — CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine — DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusée : CHEVAL Martine qui donne pouvoir à M.Guarise Jean-Claude
CHATEAURET Mathilde qui donne pouvoir à Lachaud Danie

Absents : AUMETTRE Paul

1. Candidatures pour les élections des sénateurs

Après dépouillement ont été élus :

Délégués titulaires

Nombre de votants :	14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau :	00
Nombre d'abstentions :	02
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	8

M.Daniel GAILLARD :	12 voix
Mme Martine CHEVAL :	12 voix
M.Jean-Claude GUARISE :	12 voix

Délégués suppléants

Délégués titulaires

Nombre de votants :	14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau :	00
Nombre d'abstentions :	02
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	8

M.Alain URBAIN :	12 voix
M.Jean-Claude CHEVAL :	12 voix
M.Mathieu CHEDEVILLE :	12 voix

2. Attribution d'une indemnité de conseil au percepteur

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de conseil au percepteur au taux de 100€ par an, durant la durée du mandat. Elle sera attribuée à monsieur DEDET Alain, receveur municipal.

3. Tour du Limousin

Réunion le 4/7/2014 pour organiser le passage du tour du Limousin à Saint-Rabier le 20 août 2014.

4. Aire de jeux

Un dossier a été déposé auprès des services du département de la Dordogne pour obtenir une subvention au titre du Fond Départemental d'équipement des communes.

Ce projet est susceptible de faire l'objet d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire du sénat. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la constitution d'un dossier de subvention dans le cadre de cette opération. Le coût total de ces travaux qui seront lancés au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2014 est estimé à 11703.10€ HT, soit 14043.72€ TTC.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

5. Travaux d'aménagement du carrefour de Clédats (O.L.S. de Sécurité)

Les travaux démarreront le 7/7/2014. Coût de l'opération : 12000€ TTC dont les 2/3 à la charge du Conseil Général et 1/3 à la Commune.

Séance du 29/8/ 2014



Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis — CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine — DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusée : CHATEAURET Mathilde - AUMETTRE Paul

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mathieu Chédeville

1. Augmentation du tarif du gîte

Proposition de passer de 10€ à 12€ la nuitée par personne pour la location touristique, le tarif pour les travailleurs de passage reste à 10 euros.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le montant d'un acompte reste fixé à 25% du montant total de la réservation.

2. Tarifs du transport scolaire et de la cantine

Transport : tarif inchangé à 20€ par trimestre

Cantine : tarif de 2€ à 2.10€ pour les élèves et de 4.25€ à 4.35€ pour les adultes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Projet d'éclairage public à Clédât

Les habitants du hameau semblent opposés à ce projet. Monsieur le Maire propose un courrier et une enquête auprès de habitants de Clédât : la décision sera prise en fonction des réponses.

4. Enfouissement réseau télécommunication et éclairage public

Ce projet est subventionné à 50%, soit 14000€

Unanimité pour le démarrage des travaux

5. Avenant n°1 Lot n°1 VRD Lagarde et Laronze

Des gaines et des tranchées supplémentaires doivent être posées.

Le coût des travaux supplémentaires s'élève à 1872€ soit 2246.40€ TTC.

Le montant initial du marché s'élevait à 28994.82€ HT

Le nouveau montant s'élève à 30476.82€ HT

Unanimité pour cet avenant.

6. Frais de déplacement pour les porte-drapeau américain

Pour la cérémonie d'hommage à l'Abbé Lapouge, il nous est demandé de prendre en charge 1/3 des frais de déplacements des porte-drapeau américain.

1/3 la municipalité de St Rabier,

1/3 le Souvenir Français,

1/3 l'AANSSF,

soit 130€ + 98€ de repas.

Prise en charge acceptée à l'unanimité.

7. Frais de déplacements du voyage scolaire au Futuroscope

Les institutrices nous ont demandé de prendre 1000 euros sur le budget de l'école pour le transport par la Compagnie Chèze. Sur 2300 euros, avec une participation de la coopérative scolaire et de la municipalité de La Bachellerie.

Validé à l'unanimité.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2013

Ce rapport est approuvé à l'unanimité et consultable en Mairie

9. Emprunt travaux restructuration restaurant scolaire / salle d'activités

Emprunt de **237864,00€** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 2%.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **Durée d'amortissement** : 25 ans
- **Dont différé d'amortissement** : 0 an
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
- **Revisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A
- **Commission d'instruction** : 140€

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

10. Encaissement chèque

Une cafetière a été cassée dans le gîte : chèque de remboursement de 32,90€

Validé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose en vue de la simplification des procédures administratives, que le Conseil l'autorise à encaisser les chèques de remboursement à la Commune de Saint-Rabier et les chèques émis dans le cadre de régularisations comptables.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'encaissement des chèques tels que décrits ci-dessus.

11. Encaissement chèques-repas pour la cérémonie du 3/8/2014

Monsieur le Maire propose que les chèques remis à la Mairie pour le repas faisant suite à la Cérémonie pour l'Abbé Lapouge soit remis directement au Restaurant « Le Bonheur dans le pré ».

Le Conseil après en avoir délibéré décide de ne pas encaisser ces chèques et de les restituer au restaurateur pour encaissement, soit 275 euros.

Validé à l'unanimité

12. Remboursement des frais de vaccination contre la leptospirose

Monsieur Jean-Philippe Chateaufret s'est fait vacciner à ses frais par un médecin libéral contre la leptospirose.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le remboursement à M. Jean-Philippe Chateaufret des frais occasionnés par la leptospirose, soit 114.60 euros.

Validé à l'unanimité

Questions diverses

13. Travaux de l'église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réparation des marches de l'autel de l'Eglise.

Sur demande de la commune, l'entreprise GRANGER Jean-Marie a proposé un devis.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis de l'entreprise GRANGER Jean-Marie d'un montant de 1148,00 € HT soit 1377,60 € TTC,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

14. Mur du cimetière et aire de jeux FEDC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'aménagement d'une aire de jeux à l'entrée du bourg et le projet de réfection du mur latéral du cimetière fortement dégradé et devenu dangereux.

Les travaux chiffrés par l'entreprise Roche Denis – Moulin à vent de Nailhac (24210) pour ce qui concerne le mur du cimetière s'élève à 12404 € et à 14043.72 €/TTC pour la fourniture et la pose de jeux d'enfants selon le devis présenté par la société JLM Sports.

Monsieur le Maire invite le Conseil à valider ces projets dont les réalisations sont programmées pour 2014 et propose de déposer des demandes d'aides financières auprès du Conseil Général au titre du FDEC et au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'**approuver** la rénovation du mur du cimetière, la création d'une aire de jeux et prend acte de l'attribution de ces travaux à
 - l'Entreprise ROCHE pour le mur du Cimetière
 - la Société JLM Sports pour l'aire de jeux ;
- de **solliciter** une subvention au titre du FDEC 2014 auprès du Département de la Dordogne, au taux le plus large possible et au titre de la réserve parlementaire ;
- de **solliciter** de Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux dans les meilleurs délais.

15. Abri bus et panneaux

Coût : 2300€ dont 900€ de subvention probable pour un abri à l'arrêt du bus scolaire derrière le 704. Panneaux d'arrêt de bus scolaire à implanter tout le long du parcours du transport scolaire à revoir avec le Conseil Général et le transporteur, David Chèze, car il existe plusieurs arrêts dits « sauvages ».

16. Cantine transférée dans la salle des Fêtes

Il est décidé que l'accès de la salle des Fêtes est maintenu pour les Associations, à l'exception de la cuisine réservée à la cantine de l'école.

17. Chats errants

Pour stopper la prolifération de chats errants, la SPA propose des cages que la municipalité posera et elle amènera chaque jour les chats capturés à la SPA. Il faut pour s'inscrire produire un arrêté municipal avertissant les habitants qu'une capture de chats va être réalisée de telle date à telle date. Projet validé à l'unanimité

18. Communautés des Communes

Le transfert des compétences est en discussion, ce qui empêche de prendre avant la fin de l'année une décision quant à l'embauche d'un aide-cantonnier à temps partiel et en contrat aidé.

Séance du 07/11/2014



Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – CHEDEVILLE Mathieu – DELPY Edmond - URBAIN Alain
Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine - CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusé : AUMETTRE Paul

Absents : 0

Secrétaire de séance : Danie LACHAUD

1. Location du logement dit « de la poste »

Loué à M.Ludovic AUDEBERT : loyer 350€/mois après les travaux d'isolation réalisés pour la location.
Validé à l'unanimité

2. Désignation des délégués pour la commission Communale des Impôts directs

Liste de 24 noms transmis à l'Inspecteur : noms énumérés suite à la liste faite par l'Administration le 22/08/2014.

Validée à l'unanimité

3. Eclairage public du hameau de Clédat

Sondage réalisé sur Clédat par Jean-Claude Cheval

La majorité des familles n'est pas favorable : 8 contre le projet sur 11 personnes sondées.

Il est donc proposé de mettre le projet en attente :

Validé par 13 voix

Contre : 1 voix

4. Conditions location de la Salle des Fêtes pendant les travaux

Révision du tarif de la Salle des Fêtes qui passe à 100€ au lieu de 120€ jusqu'à la fin des travaux compte tenu de l'inaccessibilité de la cuisine.

Validé à l'unanimité

5. Travaux supplémentaires à l'école

Avenant pour des travaux d'étanchéité du mur de la cantine : facture de l'Entreprise Froidefond d'un montant de 2592.85€

Avenant validé à l'unanimité

6. Renouvellement convention R.A.M.

Le Maire explique au Conseil Municipal :

- que dans le cadre du fonctionnement du relais d'assistantes maternelles « Les P'ti d'Hommes » la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a renouvelé la demande d'agrément du RAM pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014,
- qu'à cet effet, une nouvelle convention doit être signée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme en qualité de gestionnaire de ce service intercommunautaire,
- que de plus, la convention relative aux modalités de fonctionnement du RAM sur le territoire des Communautés de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et sur la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer ladite convention pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

7. Rétrocession à la Commune d'une concession funéraire par M. et Mme Froidefond

Projet d'en faire un reposoir communal.

Validé à l'unanimité.

8. Décision modificative du Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 en section d'investissement sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation des articles :

- article 020 Dépenses imprévues : - 144 €
- article 2158/1301 Autres installations : + 144 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

9. Régime indemnitaire du personnel communal : prime annuelle

Reconduction de la prime octroyée à chaque membre du personnel comme l'année précédente :

LAVAUD Patricia :	prime de 922€
SAUVAGE Marie-Jeanne :	prime de 922€
BAPTISTA Valérie	prime de 724€
CHATEAURET Jean- Philippe	prime de 1153€
LACHAUD Lynda	prime de 1404€

Validé à l'unanimité

10. Questions et informations diverses

- Mur au grand-Coderc à refaire : devis de M.Lenègre de 1915€.
- L'escalier de l'autel dans l'église a été réparé par M.Granger. Coût : 1377.60€
- 20 chats ont été capturés et remis à la SPA.
- Four à pain de Bord : rencontre avec une responsable de l'Association Solidarité Jeunesse pour faire faire les travaux par un chantier de jeunes international. Dans un premier temps faire chiffrer les travaux.
- Le mur du cimetière est en cours de rénovation.
- L'aire de jeux est terminée, la clôture est en cours et il restera le portail à poser.
- Achat d'une antenne de TV pour le gîte : 149€.
- A la cantine, mise en place d'un carnet à points qui sera plus dissuasif que répressif.
- Les travaux d'enfouissement des lignes EDF et TELECOM dans le bourg avancent bien.
- L'aménagement paysager derrière le 704 devait être fait avant le 31/10/2014 afin que soit utiliser les 3000 euros de reliquat de la DGE.
- Pas de possibilité que la municipalité reprenne la Station service de M. et Mme Toulemont, suite à une réunion avec les responsables départementaux du Conseil Général et de la CCI.
- Natura 2000 : protection des chauves-souris. Mathieu Chédeville a assisté au Comité de pilotage et propose une information voire une animation de TAP.
- La séance a été levée à 23h15.



Séance du 12/12/2014

Présents : Messieurs GUARISE Jean-Claude - GAILLARD Daniel - CHEVAL Jean-Claude - HYVOZ Denis – AUMETTRE Paul - DELPY Edmond - URBAIN Alain

Mesdames CHEVAL Martine - BERBESSON Sandrine – BOISSEAUX Christine - CHATEAURET Mathilde - DOLLE Brigitte - LACHAUD Danie - MIRA Marie-Thérèse - Lynda LACHAUD

Excusé : CHEDEVILLE Mathieu

Absents : 0

Secrétaire de séance : Brigitte DOLLE

1. Travaux complémentaires pour l'éclairage public dans le bourg

Avenant de 2196,17€ TTC.

Validé à l'unanimité

2. Enfouissement lignes électriques et téléphoniques à Rodas

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'effectuer des travaux d'enfouissement des lignes d'éclairage public et des réseaux de télécommunications sur le hameau de Rodas.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le principe de cette opération,
- décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

3. Travaux de l'école

Sur les travaux de charpente, réalisés par l'Entreprise Vidal, avenant pour une somme moindre : -150.99€.

Validé à l'unanimité

4. Demande de subvention pour les travaux de voirie

Tout le réseau routier a été suivi pour définir les priorités : à Rodas et à La Feuillade. Le bon état de l'ensemble des routes a été constaté.les travaux seront décalés au printemps prochain : il a été proposé de faire les travaux en une fois pour les 2 années pour un coût de 65000 euros.

Devis de 63391€ HT.

La DTER est prolongée d'un an, donc demande de subvention auprès du Président du Conseil Général.

Validé à l'unanimité.

5. Validation des travaux en cours pour la cantine scolaire

Mise à jour des coûts :

133622€ soit 39% du coût est payé à ce jour.

7304,50€ de plus value

7117,78 de moins value

Nous sommes dans les prévisions budgétaires annoncées.

Validé à l'unanimité

6. Projet aménagement du carrefour du Chicaud (O.L.S. de Sécurité)

Une étude a été faite avec M.Charpentier : il faudra arracher les tuyas sur 2 mètres et prendre du terrain à Monsieur Gaillard. Il s'agit de donner de la visibilité u carrefour sans rien changer au niveau de la route.

Coût : 12000 euros dont 2/3 pris en charge par le Conseil Général.

Négociation en cours.

7. Miroir sortie Les Eyzines St Georges

Projet à réfléchir pour améliorer la visibilité.

8. Panneaux de signalisation

- Pour signaler le dos d'âne aux Pouges.
- Des panneaux « enfants » avant les panneaux d'arrêt de bus.
- Un panneau 30km/h aux Galibes.

9. Sortie avenue de la Marche sur la 704

Augmenter la visibilité.

10. En prévision pour 2015

- Bornes à verre à installer dans les hameaux.
 - Pose d'un défibrillateur.
 - Eclairage sur le parking du 704, près de l'abribus.
-



2014



**Le budget 2014 se trouve
dans un document à part
dans l'onglet « budget »**

LES ELECTIONS en 2014 :



ELECTIONS MUNICIPALES LES 23 ET 30 MARS 2014

Nombre d'électeurs inscrits :	445
Nombre de votants :	386
Nombre de bulletins et d'enveloppes annulés :	14
Majorité absolue :	187

I. Listes en présence au 1^{er} tour

1. Liste conduite par Fabien de Lingua de Saint Blanquat

Bouthier Sébastien
Coudard Michel
Daneau Christiane
Forfait Patrick
Granger Daniel
Jely Cathy
Jotterand Joffrey
Lebaron Gilbert
Lupinacci Franck
Magimel Isabelle
Mercier-Balaz Gilles
Pecon Murielle
Roufie Eric
Waret Dominique

2. Liste conduite par Jean-Claude Guarise

Berbesson Sandrine
Chateuret Mathilde
Chédeville Mathieu
Cheval Jean-Claude
Cheval Martine
Dolle Tanche Brigitte
Gaillard Daniel
Hyvoz Denis
Lachaud Danielle
Lagorce Zita
Léonard Jean-Jacques
Mira Marie-Thérèse
Portier Jean-Robert
Urbain Alain

3. Liste conduite par Gérard Lachaud

Albert Magali
Aumettre Paul
Boisseaux Sandrine
Brunette Anne
Capitaine Jeannette
Delpy Edmond
Gaillard Monique
Gauthier Gwenael
Geffroy Didier
Grelet Bruno
Lelièvre Vincent
Roussel Delphine
Simonnot Christel
Viellepeau Aurélie

4. Liste de 3 candidats

Aumettre cécile
Aumettre Michel
Julien Rey

5. Liste d'un candidat

Gaillard Didier



II. Résultats du 1^{er} tour : nombre de voix

1. Liste conduite par Fabien de Lingua de Saint Blanquat : 69 voix

Bouthier Sébastien	45 voix
Coudard Michel	31
Daneau Christiane	29
Forfait Patrick	33
Granger Daniel	36
Jely Cathy	48
Jotterand Joffrey	36
Lebaron Gilbert	29
Lupinacci Franck	34
Magimel Isabelle	37
Mercier-Balaz Gilles	53
Pecon Murielle	32
Roufie Eric	33
Waret Dominique	33

2. Liste conduite par Jean-Claude Guarise : 153 voix

Berbesson Sandrine	154 voix
Chateauret Mathilde	174
Chédeville Mathieu	139
Cheval Jean-Claude	169
Cheval Martine	168
Dolle Tanche Brigitte	153
Gaillard Daniel	192
Hyvoz Denis	166
Lachaud Danielle	168
Lagorce Zita	134
Léonard Jean-Jacques	147
Mira Marie-Thérèse	160
Portier Jean-Robert	136
Urbain Alain	143

3. Liste conduite par Gérard Lachaud : 132 voix

Albert Magali	152 voix
Aumette Paul	152
Boisseaux Sandrine	155
Brunette Anne	142
Capitaine Jeannette	155
Delpy Edmond	160
Gaillard Monique	141
Gauthier Gwenaël	132
Geffroy Didier	137
Grelet Bruno	129
Lelièvre Vincent	116
Roussel Delphine	130
Simonnot Christel	135
Viellepeau Aurélie	127

4. Liste de 3 candidats

Aumette Cécile	54
Aumette Michel	38
Julien Rey	33

5. Liste d'un candidat

Gaillard Didier	7
-----------------	---

Daniel Gaillard est élu au 1^{er} tour ayant obtenu la majorité absolue.

III. Listes en présence au 2^{ème} tour et voix obtenues

1. Liste d'un candidat avec Fabien de Lingua de Saint Blanquat : 49 voix

2. Liste d'un candidat avec Didier Gaillard : 37 voix

3. Liste avec 2 candidats :

Aumettre Cécile : 32 voix

Aumettre Michel : 24 voix

4. Liste conduite par Jean-Claude Guarise

Berbesson Sandrine : 191 voix

Chateuret Mathilde : 184

Chédeville Mathieu 171

Cheval Jean-Claude 183

Cheval Martine 182

Dolle Tanche Brigitte 191

Guarise Jean-Claude 162

Hyvoz Denis 187

Lachaud Danielle 183

Lagorce Zita 157

Léonard Jean-Jacques 160

Mira Marie-Thérèse 177

Portier Jean-Robert 160

Urbain Alain 174

5. Liste conduite par Gérard Lachaud

Albert Magali 158 voix

Aumettre Paul 172

Boisseaux Sandrine 164

Brunette Anne 161

Capitaine Jeannette 143

Delpy Edmond 179

Gaillard Monique 150

Gauthier Gwenaël 147

Geffroy Didier 140

Grelet Bruno 125

Lachaud Gérard 148

Roussel Delphine 150

Simonnot Christel 139

Viellepeau Aurélie 134

Ont été élus

**Aumettre Paul
Berbesson Sandrine
Boisseaux Christine
Chateuret Mathilde
Chédeville Mathieu
Cheval Jean-Claude
Cheval Martine
Delpy Edmond
Dolle Tanche Brigitte
Gaillard Daniel
Guarise Jean-Claude
Hyvoz Denis
Lachaud Danielle
Mira Marie-Thérèse
Urbain Alain**

445 personnes étaient inscrites
372 bulletins exprimés
9 bulletins et enveloppes annulés

Aucune observation ni réclamation n'a été portée sur le procès verbal.

Recours auprès du Tribunal Administratif prononcé par Mme Brunette Anne et transmis à la Préfecture par M.Delpy Edmond le lendemain à savoir le 31 mars au motif que quatre bulletins litigieux avaient été mis de côté pendant le dépouillement et n'avaient pas été comptabilisés et qu'il était demandé au Tribunal d'annuler les opérations électorales qui s'étaient déroulées le 30 mars 2014.

L'affaire a été inscrite au rôle de l'audience publique du 10/6/2015 à Bordeaux

Etaient présents :

M. Gérard Lachaud, Mme Anne Brunette et M. Paul Aumette

Et pour la défense : M.Jean-Claude Guarise, Mme Martine Cheval, Mme Danie Lachaud, Mme Marie-Thérèse Mira.



Voici les conclusions du Tribunal :

« 1. Considérant qu'aux termes de l'article L.66 du code électoral : *les bulletins ne contenant pas une consignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. / Mais ils sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau. Chacun de ces bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion. / Si l'annexion n'a pas été faite, cette circonstance n'entraîne l'annulation des opérations qu'autant qu'il est établi qu'elle a eu pour but et pour conséquence de porter atteinte à la sincérité du scrutin.*

2. Considérant que si Mme Brunette, candidate non élue de la liste « Saint-Rabier Demain », soutient que quatre bulletins ont été « mis de côté » pendant le dépouillement en raison des doutes sur leur régularité et comptabilisés à tort, les attestations qu'elle produit en ce sens ne peuvent être tenues pour probantes alors que les faits qu'elle invoque ne sont pas corroborés par le procès-verbal de l'élection, lequel a été signé sans observations ni réserves par les membres du bureau de vote, parmi lesquels figuraient des membres de la liste sur laquelle s'est présentée la protestataire et les auteurs des attestations ; que l'authenticité de ces quatre bulletins qui n'ont été ni paraphés, ni dénombrés dans le procès-verbal de l'élection ni annexés à celui-ci n'est pas établie : que, par suite, Mme Brunette n'est pas fondée à soutenir que la non-prise en compte des quatre bulletins dont l'authenticité n'est pas établie porterait atteinte à la sincérité du scrutin les opérations de dépouillement des élections municipales ; que sa protestation doit, par suite, être rejetée . »

La présente notification faisait courir un délai d'appel qui était de 1 mois.

ELECTIONS EUROPEENNES LE 25 MAI 2014



Résultats à Saint Rabier

Inscrits :	444		
Abstentions :	184	soit	41,44%
Votants :	260	soit	58,56%
Blancs :	10	soit	2,25%
Nuls :	3	soit	0,68%
Exprimés	247	soit	55,63%

Listes	Candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Front National	M.L. Aliot	60	24,29%
Union de la Gauche	Mme V.Rozière	57	23,08%
Front de Gauche	M.J.L.Mélenchon	35	14,17%
Europe Ecologie les Verts	M.J.Bové	31	12,55%
U.M.P.	Mme M.Alliot-Marie	24	9,72%
Divers gauche	M.J. Bouisson	9	3,64%
Union du Centre	M.R.Rochefort	9	3,64%
Liste Divers droite	M.P.Lesellier	5	2,02%
Divers	M.F.Lenne	3	1,21%
Extrême Gauche	Mme S. Torremocha	3	1,21%
Divers	Mme M.Juy	2	0,81%
Divers	Mme M.J.Husset	2	0,81%
Divers	M.R.Chamagne	2	0,81%
Force Vie	M.J.C.Martinez	1	0,40%
Extrême Gauche	M.P.Poutou	1	0,40%

ELECTIONS SENATORIALES LE 28 SEPTEMBRE 2014



Collège électoral pour les Sénatoriales : élection des 3 délégués / 1314 en Dordogne, voir page 15 pour Saint-Rabier

Sénateurs sortants en 2014 en Dordogne

Bérit-Debat Claude, socialiste

Cazeau Bernard, socialiste

Nombre d'inscrits en Dordogne :	1314
Nombre de votants :	1303 soit 99.16%
Nombre d'exprimés :	1284 soit 98.54%

1^{er} tour

Candidats	Résultats
M.Dominique MORTMOUSE (UMP)	39,80%
M.Claude BERIT-DEBAT (SOC)	45,17%
M.Bernard CAZEAU (SOC)	55,53% Elu
Mme Bérénice VINCENT (VEC)	2,49%
M.Michel EVRARD (VEC)	2,14%
M.Jacques AUZOU (COM)	19,08%
Mme Isabelle CONTE (COM)	7,09%
M.Antoine PEYRET-LACOMBE (FN)	1,79%

2^{ème} tour

Candidats	Résultats
M.Dominique MORTMOUSE (UMP)	39,80%
M.Claude BERIT-DEBAT (SOC)	45,17% Elu

LA DEMOGRAPHIE

Recensement de 2010 à 2014

597 habitants à Saint-Rabier



Naissances en 2014

Selène, Thérèse **Montalbano** Laffont née le **24 février** à Limoges
Esméralda, Béatrice, Fabienne, Monique, Yvette, Marie **De Lingua de Saint-Blanquat**
née le **14 juin** à Bergerac
Agathe, Anna **Belleil** le **29 août** à Sarlat
Abel, Eugène, Emile **Chédeville** le **9 octobre** à Saint-Rabier
Hugo Schneider né le **21 octobre** à Brive La Gaillarde
Manoé, Daniel **Christian** né le **23 décembre** à Brive La Gaillarde

Mariages en 2014

Geslin Gérard, André et **Séqueval Armelle**, le **3 mai**
Portier Jean-Robert, Alphonse et **Lecomte Valérie**, Noëlle, le **24 novembre**

Décès en 2014

Moïse, Jean **Sourzat** décédé le **29 janvier** à Saint-Rabier
Marie, Louise **Sauvanet**, veuve **Chateuret** décédée le **2 mai** à Domme
Bernard, Michel **Bos**, décédé le **7 juin** à Périgueux
Jean, Edouard, **Victor Segouin** décédé le **19 juillet** à St Astier
Arlette Lagorce décédée le **21 octobre** à Saint-Rabier
Marie, Jeanne **Vergnas**, veuve **Floirat** décédée le **25 octobre** à Excideuil
Jacqueline Labarbarie, veuve **Sauret** décédée le **10 décembre** à Saint-Rabier

LE VILLAGE

La mairie

Lynda Lachaud vous accueille :

Le lundi et le mercredi : de 14h à 18h

Le mardi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Permanences tous les **samedi matin** de 10h30 à 12h par les adjoints
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Contact :

Téléphone : 05 53 50 61 15

Courriel : mairie.saintrabier@wanadoo.fr

Site : saint-rabier.fr



La bibliothèque municipale

Elle est ouverte les **mardi** de 13h30 à 15h30

Les **mercredi de 9h à 11h** et le **samedi** de 14h à 16h30

Téléphone : 05 53 42 22 28 / 05 53 50 61 15

Courriel : bibliotheque.saintrabier@orange.fr



Ecole

Personnel enseignant en 2014:

Sophie Tavernier, directrice, enseignante en CM2

Laure Bellanger, enseignante en CE2 et CM1

Christine Perrier, enseignante en CE1/CE2

Aurélie Bigotto, CE1/CE2, le jeudi

Elle accueille 3 classes (CE1 – CE2 – CM1 – CM2), c'est-à-dire 72 enfants en Regroupement
Pédagogique Intercommunal (Maternelles et CP) avec La Bachellerie.

Travaux à partir de juillet pour mettre aux normes la cantine et créer une salle d'activités. Les élèves
mangeront dans la salle des Fêtes le temps des travaux. L'équipe des agents qui œuvrent pour
l'école se compose de :

Marie-Jeanne Sauvage, cuisine

Patricia Lavaud, cuisine

Valérie Baptista, bus, surveillances, cantine

Jacqueline Lachaud, surveillance et service le temps du repas .



La Commune et ses hameaux

Agent technique pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et du patrimoine de la commune :

Philippe Chateaufort

Le Nouveau Ripérien est un magazine d'informations municipales qui paraît tous les 2 mois.
N'hésitez pas à nous proposer des articles, à faire des commentaires !

Le site de la commune, pour ceux qui ont internet : il annonce les manifestations du mois,
les conseils municipaux, les dernières infos et met en ligne ce bulletin et le journal.

www.saint-rabier.fr

Numéros d'urgence



Mairie : 05 53 50 61 15

Le Maire,	Jean-Claude GUARISE :	06 30 19 14 81
1 ^{er} adjoint,	Daniel GAILLARD :	06 89 74 25 63
2 ^{ème} adjoint,	Martine CHEVAL :	06 07 50 47 87
3 ^{ème} adjoint,	Jean-Claude CHEVAL :	06 77 00 70 50
4 ^{ème} adjoint,	Denis HYVOZ :	06 83 81 27 00

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15

Centre hospitalier de Périgueux :	05 53 45 25 25
Centre hospitalier de Brive :	05 55 92 60 00
Centre hospitalier de Saint-Yrieix :	05 55 75 75 75

Urgence eau : 0811 90 29 03
Urgence électricité : 0810 33 30 24

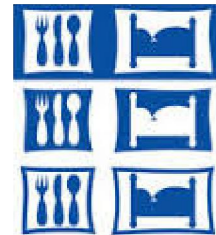
Tourisme et commerces



Le multiple rural, le 704 : Epicerie, bar restaurant géré par Fabienne Trouillot et Michel Grand
Ouvert tous les jours sauf le mercredi.

Les restaurants

- ❖ Le704
- ❖ Le Bonheur dans le pré géré par Patrick et Eric Savignac
- ❖ La Ferme Auberge du Grand-Coderc



Hôtels

- ❖ Le Bonheur dans le pré
- ❖ La ferme Auberge du Grand Coderc

Gîtes

- ❖ Gîte d'étape municipal : 05 53 50 61 15 - <http://gites-de-france.com>
- ❖ Villa des Courtissous : 05 53 42 31 18 / 06 33 59 34 34 - www.courtissous.com
- ❖ Gîte des Courtissous : 05 53 50 61 04 / 06 76 11 42 34 – www.pour-les-vacances.com
- ❖ Au puits dormant : 05 53 51 03 23 / 06 07 50 47 87 – www.au-puits-dormant.com

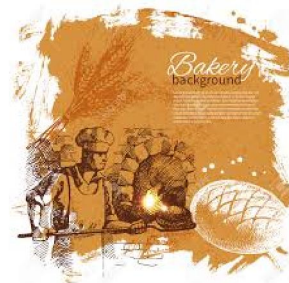
Chambres d'hôtes

- ❖ Le Biau Domaine : 06 85 13 96 31 / 05 53 50 55 25 – www.lebiaudomaine.sitew.com/
- ❖ Les Courtissous : 05 53 50 61 04 / 06 76 11 42 34 – <http://les.courtissous.fr/>

Artisans à Saint-Rabier

Secteur du bâtiment

- ❖ Entreprise de maçonnerie De Lingua de Saint Blanquat Cyrille
- ❖ Entreprise de maçonnerie Pereira De la maison au jardin
- ❖ Entreprise de maçonnerie Alain Urbain
- ❖ Entreprise de maçonnerie Christian Lenègre
- ❖ Entreprise Duverdier
- ❖ Entreprise Laugénie
- ❖ Entreprise de maçonnerie Jacky Bruneteau
- ❖ Entreprise de travaux du bâtiment et aménagement intérieur Mathieu Chédeville



Secteur des espaces verts

- ❖ Entreprise Espaces verts de Lingua de Saint Blanquat Fabien

Secteur de la boulangerie

- ❖ Christian Gaillard
- ❖ Pain de la Pastourelle, pain issu de l'agriculture biologique , Portier Jean-Robert

Secteur de la menuiserie

- ❖ Entreprise de menuiserie, Jean-Marie Granger
- ❖ Entreprise de menuiserie Berbesson

Secteur de la distillation

- ❖ Distillation Chateauret Philippe

Producteur – éleveurs

- ❖ Conserves de foie gras et canards, Denis Hyvoz
- ❖ Apiculture, Jean-Jacques Sarrette
- ❖ Œufs frais, Bernard et Monique Lozach
- ❖ Porcherie Airporc



Exploitants agricoles, producteurs, éleveurs

- ❖ EARL Antonini et fils, le Comombier
- ❖ Exploitation Paul Aumette, Le Jarry
- ❖ Exploitation Rémi Aumette, Bord
- ❖ Exploitation Francis Aumette, Maison Neuve
- ❖ Exploitation Gérard Bigré, La Chapelle Gaillard
- ❖ Exploitation le gros chêne, Bouthier, Rodas
- ❖ Exploitation Philippe Chateauret
- ❖ Producteur De Lingua de Saint-Blanquat, Dominique
- ❖ Elevage François Duclaud, Champs de Bort
- ❖ EARL Gaillard et Fils, La Feuillade
- ❖ Exploitation Gayerie Michel, la Chapelle Gaillard
- ❖ Exploitation Gayerie Magaly, la Chapelle Gaillard
- ❖ Exploitation Hyvoz Denis, Rodas
- ❖ Exploitation / Elevage Lachaud Cédric, les Chapouleix
- ❖ Exploitation Mathou Pascal, Bugeade



Les services

- ❖ Clic Informatique, Frédéric Pierrot : 06 32 92 01 44
- ❖ ADM TAXI, VSL, Marie-Christine et Didier : 05 53 50 81 26 / 0615 82 66 49
- ❖ CAR GT PASSION24 : 05 53 42 35 20 / 06 06 66 43 86
- ❖ Station Service TOULEMONT : 05 53 50 60 32
- ❖ Valérie Tiff, coiffure à domicile : 05 53 50 61 90

ASSOCIATIONS de Saint-Rabier



- ❖ Comité des Fêtes Ripériennes, président Pascal Clavel
- ❖ Amicale Laïque, présidente Hélène Montalbano
- ❖ Société de chasse, président Gérard Lachaud
- ❖ Le Livre en Tête, présidente Martine Cheval
- ❖ La Boîte à malice, présidente Sylvie Labrousse
- ❖ Coopérative scolaire, présidente Laure Bellanger
- ❖ Spéléologie du Cern, président Christian Tourron
- ❖ Club de danse, présidente Evelyne Manière

Conclusion



Le bulletin municipal constitue un élément de communication institutionnel qui transcrit la parole officielle de l'équipe municipale, informe des projets et des réalisations d'une collectivité, donne des informations pratiques sur la commune et les services municipaux. « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur » (article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales).

Nous espérons que dans le prochain bulletin – celui de 2015 - les conseillers dits « minoritaires » ou « de l'opposition » prendront la parole ; ils peuvent d'ailleurs déjà s'exprimer à loisir dans le Nouveau Ripérien ! même si notre commune ne compte pas 3500 habitants !

Si les lecteurs souhaitent y trouver d'autres rubriques, qu'ils nous le fassent savoir !